

règlements de transférabilité et de l'armée d'inspecteurs qui semblent avoir pour mission première de protéger «la caisse».

Nos administrateurs leur donnent une bonne orientation, en accordant une augmentation de 42c. par mois. Ils semblent s'accommoder d'une sorte de marchandage à l'endroit des personnes âgées.

Le journal *Le Soleil* de Québec rapportait, le 3 mars 1966, une déclaration du ministre de la Santé nationale, coiffée d'un titre qui démontre bien que la législation est conçue en fonction de la protection du système financier déséquilibré qui nous régit, et je cite:

Une hausse des pensions de vieillesse provoquerait une augmentation de taxes et des anomalies sérieuses.

Voilà le baromètre qui inspire la législation. On promet durant les élections, mais après, on ne trouve pas d'autres moyens que de taxer.

Si l'on considère la situation du fort pourcentage de personnes âgées de 60 ans, il est évident que l'âge d'admissibilité à la pension devrait être réduit à 60 ans, tout en respectant la liberté de ceux qui désirent continuer à occuper un emploi, mais en assurant ceux qui n'en ont pas ou dont l'état de santé ne leur permet plus de travailler, d'être admissibles à une pension, plutôt que de les obliger à quémander des allocations d'assistance sociale.

Plusieurs, comme toujours, seront préoccupés par la même question: Où prendre l'argent nécessaire? Je me permettrai de leur signaler, en passant, qu'en réponse à une question posée en 1964, concernant l'intérêt sur la dette publique du Canada, les responsables du service de la dette mentionnaient que depuis 1867 le Canada avait payé, seulement en intérêt sur la dette publique, au-delà de 15 milliards de dollars. Qu'on veuille bien noter «en intérêt seulement». Et nos administrateurs et leurs valets se demandent où prendre l'argent? On sait que depuis ce temps, le montant payé en intérêt seulement sur la dette publique dépasse chaque année un milliard de dollars.

Ce cancer financier est en train de se généraliser. Les municipalités, les commissions scolaires, les gouvernements provinciaux ou fédéral consacrent de 40 à 70 p. 100 de leur budget à payer l'intérêt sur leurs emprunts. Le peuple est écrasé par le fardeau des taxes et des dettes de toutes sortes.

L'argent ne descend pas du ciel. Il est fabriqué, contrôlé et rareté par les hommes. Nous devrions être capables, dans un effort de volonté bien orienté, de changer ce système, de trouver une place pour chaque chose et de mettre chaque chose à sa place.

L'argent est un moyen de permettre aux gens de satisfaire à leurs besoins, à condition que ceux qui l'émettent ou le manipulent tiennent compte de la valeur de la personne humaine et du droit de vivre de tous et de chacun, droit naturel acquis à la naissance et qui doit avoir le pas sur les règlements établis par les manipulateurs de l'argent et du crédit.

Au lieu de baser notre système économique sur la logique et l'ordre naturel, nous restons cramponnés à un système de rareté, tant des moyens de distribution que des biens abondants qui existent, avec la conséquence que des milliers de Canadiens doivent habiter des taudis, en dépit de la quantité de matériaux disponibles pour la construction de maisons convenables.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de posséder un diplôme d'université pour reconnaître que l'homme a été créé avec des besoins: besoin d'aliments, de vêtements, de logement, d'affection et d'entraide. Ce ne sont pas les financiers ni les politiciens qui ont voulu tout cela.

• (3.10 p.m.)

On admettra aussi que le Créateur, dans sa sagesse, a créé les biens nécessaires pour satisfaire à tous les besoins, et nous avons l'avantage, au Canada, de pouvoir constater que les biens abondent. Notre ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) visite plusieurs pays du monde pour leur offrir nos excédents de production.

Nos difficultés ne proviennent pas de l'incapacité de produire ou de bâtir, mais plutôt de l'impossibilité de payer. Nous sommes financièrement incapables d'agir, car bien que notre système producteur fonctionne bien, notre système financier fonctionne mal.

Voilà un sujet d'actualité qui mériterait beaucoup plus d'attention qu'on lui en a accordé jusqu'ici, si l'on entend mettre au point un mécanisme qui pourrait rendre financièrement possible ce qui est moralement bon et physiquement réalisable.

Si nous voulons vraiment préparer un avenir meilleur, il nous faudra faire des efforts en ce sens.

• (3.20 p.m.)

[Traduction]

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, mon intervention sera brève, car je sais qu'on a déjà longuement débattu le bill C-202, modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse. Lorsque le comité en sera saisi, notre groupe espère proposer des amendements auxquels le gouvernement voudra bien consentir afin de rendre la mesure plus acceptable aux intéressés. Comme je n'aurai pas l'occasion de parler sur le bill au cours de la deuxième lecture, je me dois de consigner mon opinion au compte rendu dès maintenant.

Le bill C-202 est sans doute une des mesures les plus décevantes qui aient été présentées au cours de cette 28<sup>e</sup> législature. Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a laissé entendre aux citoyens âgés du pays que des dispositions appropriées et favorables seraient prises à l'égard de toute la question des pensions, une fois son étude du problème terminée. Nos vieillards ont attendu patiemment et avec espoir que le gouvernement rédige le Livre blanc sur la sécurité de revenu au Canada. Ils espéraient de l'aide pour faire face à la montée du coût de la vie, et avaient bon espoir qu'une augmentation suffisante de la pension de base en résulterait.

Le bill dont nous sommes saisis fixe la pension de vieillesse de base à \$80 par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1971, soit dans trois semaines seulement à compter d'aujourd'hui. Cette nouvelle pension de base de \$80 est décevante et injuste, parce qu'elle n'est que de 42 cents de plus que la somme que touchent les pensionnés actuellement. Voilà un gouvernement qui parle de société juste, et qui augmente la pension de base de 42 cents par mois, ou de \$5.04 par année. Je peux vous dire, monsieur